



Rapport du Conseil Municipal du jeudi 03 **octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre, à 19 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Didier BELIERES, Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Madame Julie BOUCAYS, Madame Martine ROGUET, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Vincent IEFFA, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

Absents ou excusés : Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Hervé BESSIERE

Secrétaire(s) de la séance: Marjolaine CLAMENS

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.
Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ Délibération Kilométrages de Voiries pour 2026
- 2/ Délibération Cotisation Prévention Routière (Article: 65741)
- 3/ Delibérations Décisions modificatives
- 4/ Travaux Peinture des menuiserie Salle de Ceyrac- Devis
- 5/ Divers

1/ Décision prise dans le cadre des attributions du Maire num 3-2024: DEL_2024_048

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise depuis le dernier conseil municipal par délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération n° 2020 015 du 23/05/2020 :

- Contrôle électrique dans l'appartement du Rez de chaussée de l'ancien Presbytère de Ceyrac.

Devis APAVE : 1 800.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision du Maire prise par délégation du Conseil, impliquant des mesures de sécurité.

Ce logement dispose d'un bail conventionné.

IL est propre, Il bénéficie d'une isolation double vitrage dans de l'habitat ancien. Les radiateurs ont été changés fin 2022 et début 2023.

Dans cet appartement, vu le bilan énergétique, et selon la Loi des travaux d'isolations devront être réalisés d'ici 2028.

2/ Mise à jour de la longueur de la voirie communale- 2024 DEL_2024_042

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée par délibération en date du 21 novembre 2023 et déposée en Prefecture. Cette mise à jour avait permis d'identifier : 38 660 ml de voirie.

CONSIDÉRANT que cette opération de mise à jour n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant la mise à jour du tableau de classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies et chemins communaux à circulation d'intérêt général (art L 161-6 -1 du code rural et de la pêche).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- Approuve et se Prononce pour le nouveau tableau de classement de la voirie qui passe ainsi à 38 810 ml,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise à jour du classement de ces voies.

3/ Subvention à l'Association Prévention Routière Comité de l'Aveyron. DEL_2024_043

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Prévention Routière Comité de l'Aveyron sollicitant une subvention pour le rôle qu'elle joue auprès des usagers de la route afin de changer durablement leurs comportements .

Cette aide permet à l'association de concentrer son action sur l'éducation, la formation et la sensibilisation auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public et personnes vulnérables.

Sachant que cette association intervient notamment auprès des enfants des écoles, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte cette proposition
- fixe le montant de cette subvention à 150 € par an jusqu'à nouvel ordre .
- charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision dès 2024, à l'article 6281 du budget.

4/ Ecritures comptables

écriture comptable modificative - DM 2 DEL_2024_038:

Sur proposition du Trésorier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article 264 du budget de l'exercice 2024, ne convient pas. Il est nécessaire de voter cette écriture comptable de rectification et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros		120000.00
274	Prêts		-120000.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire exécuter les rectifications ci dessus par la présente décision modificative.

Réaffectation de crédits - intégration de frais d'études - DM 3-2024

DEL_2024_049

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts pour l'intégration de frais d'études, aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été incorrectement affectés, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
212	Agencements et aménagements de terrains	-879.00	
212 (041)	Agencements et aménagements de terrains	879.00	
2152 (041)	Installations de voirie	90.00	
2152 - 54	Installations de voirie	-90.00	
203	Frais d'études, recherche, développement		-969.00
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		969.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

S'agissant d'intégration de frais d'études, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de procéder à la réaffectation des crédits ci dessus énumérés,
- charge Monsieur le Maire de faire exécuter la présente décision.

Réajustement de crédits DM 4 2024 DEL_2024_040

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131 - 77	Bâtiments publics	2500.00	
2157 - 75	Matériel et outillage technique	-2500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Travaux de peinture des menuiseries face extérieure de la salle d'animation de Ceyrac DEL_2024_045

Les menuiseries extérieures de la salle d'animation de Ceyrac étant dégradées, Monsieur le Maire a demandé un devis à JMP Peinture, entreprise dont le siège social et le domicile sont sur la commune.

Le devis a été établi à la somme T.T.C. de 2783 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- prévoit d'inscrire cette dépense au prochain budget,
- charge Monsieur le Maire de signer le "Bon pour accord" afin de prendre date.

Déclaration de travaux au Champ de Foire

Le comité de foire envisage de couvrir les bascules du champ de foire et d'en supporter les frais . Il en coûtera 3 016.56 € selon le devis de Monsieur TREMOLET Philippe menuisier à Gabriac.

En zone N, les travaux d'intêret public et général sont possibles.

Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre une décision relative à une déclaration préalable de travaux déposée par Monsieur le Maire en son nom personnel DEL_2024_041

Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire de la Commune de GABRIAC, doit déposer, en son nom personnel une déclaration préalable de travaux , Il est par conséquent intéressé à la délivrance de l'arrêté relatif à cette demande.

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision relative à cette déclaration préalable de travaux pour la rénovation des toitures d'un bâtiment existant en bac acier avec pose d'une centrale photovoltaïque en sur imposition parcelles F 494 et 496 à Ceyrac,

Pour garantir l'impartialité, Monsieur le Maire s'abstient du vote et n'utilise pas non plus "le bon pour pouvoir" que lui a confié Monsieur Antony MIQUEL ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;

Considérant qu'en sa qualité de Maire de la Commune de GABRIAC et pétitionnaire de la demande, Monsieur Nicolas BESSIERE est intéressé à la décision relative à la demande de permis de construire précitée ;

Qu'en conséquence, il appartient au conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour prendre la décision et signer, à l'issue de l'instruction, l'arrêté relatif à la demande de permis de construire susvisée ;

- **DESIGNE:** Monsieur BELIERES Didier 3ème adjoint au Maire, pour prendre la décision et signer l'arrêté relatif à déclaration préalable de travaux pour la rénovation des toitures d'un bâtiment existant en bac acier avec pose d'une centrale photovoltaïque en sur imposition parcelles F 494 et 496 à Ceyrac, qui va être déposée par Monsieur Nicolas BESSIERE.

Convention relative à l'accompagnement du CDG12 pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL 2024-2026 renouvelable. DEL_2024_044

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le CDG 12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL.

Au titre des articles L452-1, L452-38 et L452-41 du Code général de la fonction publique les Centres de Gestion exercent des missions pour le personnel des collectivités et établissements qui leur sont affiliés. Ils assurent une assistance à l'établissement des comptes de droits en matière de retraite et à leur fiabilisation. En outre, ils peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Les modalités de ces interventions et les conditions de contribution financière par les régimes de retraite sont fixées par des conventions conclues avec les centres de gestion.

Le présent projet de convention définit le champ de cet accompagnement au titre des années 2024-2025-2026. (Durée de validité 3 ans – renouvellement par reconduction expresse).

Aussi Monsieur le maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement. Il propose d'adhérer cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit :

0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile.

Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Le rapport du maire entendu

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : D'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Adhésion à la ludothèque d'ESPALION DEL_2024_046

La bibliothèque de GABRIAC alimentée par la médiathèque Départementale de l'Aveyron rencontre un franc succès.

Afin de compléter les matinée du samedi tenue par des bénévoles et d'attirer un plus large public, il est proposé d'adhérer à la ludothèque d'ESPALION . La bibliothèque pourrait ainsi bénéficier de 5 jeux par mois. Cette animation aurait lieu dans la salle de la mairie.

La cotisation s'élève à 30 €/an.

Très favorable à toute nouvelle animation autour de la lecture et des jeux de société, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- charge Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Travaux envisagés à la bibliothèque :

- la transformation de la fenêtre nord de la salle de réunion de la mairie en porte fenêtre, (ce qui permettrait un accès direct depuis le jardin),
- un panneau " bibliothèque coté gauche de la mairie va être posé,
- une étagère doit être réhaussée pour éviter d'endommager les livres,
- l'achat d'une table pliant pour une meilleure utilisation de l'ordinateur.

Malgré une publication dans les cahiers de liaisons à l'école, le samedi étant chargé en activités diverses, la lecture publique réalisée à la bibliothèque le samedi 28 septembre n'a pas réuni le public escompté.

Dénominations des rues dans les 24 lieux- dits de la commune - création d'une commission DEL_2024_047

Afin de finaliser l'adressage dans la commune et de prévoir la dépense au budget 2025, Monsieur le Maire propose de créer une commission adressage.

Sont proposés : Mesdames BOUCAYS Julie et CUDEVILLE Sylvette , Messieurs BELIERES Didier, BESSIERE Nicolas et BESSIERE Hervé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- accepte cette proposition,
- charge Monsieur le Maire de lancer l'opération.

DIVERS:

Divers 1: Travaux de réparation du jouc et des attaches de la cloche du calvaire:

Monsieur le Maire tiens à remercier Monsier BOUDOU Jean-Claude qui a assuré la logistique pour que l'entreprise BROUILLET puisse monter le matériel nécessaire aux travaux. Cette aide précieuse a permis d'alléger la facture de 2000 € environ Il en a coûté :6 249.60 € (le devis initial était de 8 664 €)

La porte de l'armoire électrique du calvaire est cassée.

Monsieur le Maire rappelle que les monuments de la commune illuminés ne le sont que le weekend.

Divers 2: Entente : "Sur les traces des Moines d'Aubrac"

Monsieur le Maire fait un petit rappel historique:

le chemin des Moines qui traverse les communes actuelles de Bertholène, Gabriac, Lassouts, Saint Come d'Olt, Castelnau de Mandailles, Prades d'Aubrac et Saint Chély d'Aubrac est une voie économique importante créée par les Moines d'Aubrac dès le XII^{ème} siècle. Ce sont les Moines d'Aubrac qui ont structuré ce territoire.

la dénomination choisie par les 7 communes qui se réunissent actuellement environ tous les mois, est " Sur les traces des Moines d'Aubrac"

Monsieur le Maire présente le logo et le pictogramme proposé par Maxime ROUX MRG Graphiste pour l'entente intercommunale créée. Il en coûtera à chaque commune 170 €.

Cette entente est créée en vue de réaliser " une porte d'entrée" dans chaque commune pour inviter les gens à la découverte de ces territoires.

Divers 3 : Chantier d'initiation à la construction d'un mur en pierre sèche à Ceyrac.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la formation organisée par le CNFPT sur la commune a rencontré un franc succès et le rendu est excellent.

Une dizaine de personnes ont participé à ce chantier.

Toutes les conditions étaient réunies : un mur en pierre sèches à rebattir d'une hauteur ne dépassant pas 1 mètre 50, sur un terrain public, durant une semaine, la salle communale à proximité pour les commodités ...etc...

Pour la transmission du savoir, une belle expérience à renouveler.

Cette formation est une première en occitanie.

Divers 4: Inauguration de la place Emile BOULOC le 5 octobre à 11 heures :

Sont annoncés:

Pour le Département :Monsieur Arnaud VIALA,

Pour la Région : une représentante

pour le SENAT: Monsieur Jea-Claude Anglars, Monsieur Alain MARC est excusé
Monsieur MAZARS Député

Pour L'ETAT: Madame HORTET secrétaire générale de la Préfecture

Les employés communaux de BOZOULS doivent venir installer les deux plaques prévues ainsi que les tables.

Le rdv du conseil municipal est prévu sur place à 10 h 30 ce samedi 5 octobre.

Divers 5: Cérémonie de restitution de la vierge à l'enfant dans l'église de Saint Affrique du Causse

Prévue le 13 octobre à 14 h 30 autour de Marion BERTRAND Restauratrice et de divers intervenants . Les habitants de la paroisse sont invités.

Marion BERTRAND qui a effectué sa thèse et l'ensemble de cette restauration minutieuse à l'Ecole des Beaux Arts de TOUR sera remerciée et mise à l'honneur.

Cette sculpture sera disposée sur un socle dans la chapelle située à gauche en rentrant dans l'église.

Un petit texte explicatif sur une plaque sera apposé ultérieurement.

Divers 6: Réunions:

- le 7 octobre : au PETR de 18 à 20 heures.

Restitution de l'étude des nouveaux arrivants. Monsieur IEFFA représentant du CM étant indisponible, Monsieur le Maire a prévu d'être présent à la réunion.

- le 8 octobre assainissement à Espalion à 18 heures
- le 23 octobre : Mutualisation représentant du Conseil Municipal, Monsieur ROUMIGUIER Alexandre
- le 4 janvier 2025 : Cérémonie des voeux à la salle Multi-activités de GABRIAC à partir de 20 heures.

Divers 7 : Eclairage public:

Eiffage a terminé le géoréférencement de tous les points lumineux.

Le SIEDA doit établir un plan d'action sachant que les travaux de remplacement des lampes débutera par les néons puis par les sphères.

Le 14 octobre à 14 heures, en réunion avec Monsieur le Maire et ses adjoints, le SIEDA viendra en mairie faire le point de contrôle du parc d'éclairage public afin d'établir un plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public et de le prévoir aux prochains budgets.

L'utilisation du logiciel "Smartgéo" permettant de déclarer les lampes en panne, sera également présenté.

Divers 8:

Un panneau "voie sans issue" est demandé à Combres pour le chemin de la vigne.

La séance est levée à 22 heures 35.

La Secrétaire



Le Maire



